

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 6 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
31 mars 2023

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
13 avril 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à M. LE GAFFRIC, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, M. Dominique GALLIER à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Sylvain HEMARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme CIVES.

Excusée :

Mme Fanny GENET-LACAILLE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-040	<b>Acquisition de biens meubles d'une valeur inférieure à 500 €</b> <b>Exercice 2022</b>
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Considérant l'arrêté n°NOR/INT/BO100692A du 26 octobre 2001, relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local, pris en application des articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à imputer les dépenses d'acquisition de biens meubles listés en annexe, d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC, en section d'investissement, à condition que ces biens revêtent un caractère réel de durabilité.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON



*Bastien Coriton*

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

